

## **Motion de la 10<sup>e</sup> section du CNU au sujet du projet de réforme des concours de l'enseignement**

La 10<sup>e</sup> section du CNU, réunie le 29 mai 2024, exprime sa vive opposition à l'actuel projet de réforme des concours de recrutement d'enseignants du primaire et du secondaire. Alors que la maîtrise des savoirs, associée au savoir-faire pédagogique, est une condition requise pour exercer la profession d'enseignant, tous les éléments de la réforme annoncée laissent craindre un évidement des contenus, une marginalisation du rôle joué par les universités, et *in fine* une baisse de la qualité de la formation des enseignants.

La section 10 « Littératures comparées » constate que le projet de réforme est incompatible avec une ambition d'internationalisation et menace les enseignements donnant une dimension européenne et mondiale à l'étude de la littérature dans le secondaire et dans le supérieur.

Son application dans les délais annoncés, c'est-à-dire dans la précipitation, n'est guère envisageable pour des personnels déjà sous tension, et elle aurait pour effet immédiat d'accroître une instabilité qui depuis plus d'une décennie nuit grandement à l'attractivité de la profession enseignante.

Comme d'autres sections du CNU, la section 10 demande donc un moratoire sur la réforme et l'organisation d'une concertation avec toutes les instances représentatives du monde de l'éducation, y compris celles de l'ESR.

Motion adoptée à l'unanimité.

## **Motion de la 10<sup>e</sup> section du CNU sur la baisse du contingent de promotions à la Hors Classe (HC) des maître·sse·s de conférences**

À la suite du bureau de la CP-CNU, la 10<sup>e</sup> section du CNU, réunie le 29 mai 2024, dénonce la baisse du nombre de promotions à pourvoir pour les MCF HC. L'arrêté du 13 février 2023 a en effet acté l'effondrement du taux de promotion : ce taux, qui était de 20% des promouvables jusqu'en 2022, est passé à 15% en 2023, puis 12,5% en 2024 pour atteindre 10% en 2025.

Cette situation est inacceptable : la qualité des dossiers ne fait que croître et les sections CNU promeuvent à la HC de plus en plus de candidat·e·s ayant des dossiers de professeur·e. Le repyramidage, dispositif provisoire annoncé comme devant permettre de rééquilibrer le ratio MCF/PR (objectif de 40% de PR), n'est pas suffisant.

Les promotions sont censées permettre de réaliser une carrière sur deux grades (protocole PPCR du Ministère), ce qui n'est pas le cas pour tous actuellement.

La 10<sup>e</sup> section du CNU demande un retour au taux de promotion d'au moins 20 % pour l'avancement au grade MCF HC.

Motion adoptée à l'unanimité.